

U

C

U

me. Comme nous sommes allés tous ces jours en Galles pour
 francois pour les faire venir a mettre en avant quelque moyen, que les
 Anglois puissent accepter, parlant a eues et a eues qui sont de
 leur costel, en la maniere que nous auons iuge pouoir conuenir, et
 les mettant quelque foys en subgeion de Pompeure, et de nous seruir
 de lauantage que nous pouons auoir. Et en fin tout ce que nous auons
 iuge pouoir seruir pour les attirer a nous fin pour nous ayder du
 temps/ quoy que soit de ce luy que ces vntre beues nous Robent, Voial
 les go francois pour ces choses quez dissent, ou nous fissent dire. Et
 ne nous pouoient dimouuer de ce que nous leur auons tous iours
 demonstree de vouloir tenir ferme, sans auoir peu garantir par ser
 ius quils aorres/ que leur ait peu donner espou de nous desjoindre
 des Anglois. En fin et le cardinal et le constable se sont
 demonstrez les premieres mats, soit pour exaimete de la Pompeure,
 ou pour desespou de nous pouoir attirer a aultre chose, Et
 hier soir vint le cardinal a parler a madame. Et sur ce que lon
 leur ha si souuent dit que les Anglois ne consentent que lon
 dispute du droit quez ont a Calais/ que preallablement
 ne soient amis a la possession. Et luy mit en avant que
 pour veoir si se poueroit faire quelque chose. Et auoit pens
 et proposer que lon dimnuast quelque peu du temps de la
 restitution de Calais. Et que au bouet d'iceulx la restitution
 se fit, et que de ce faire lon donneroit assurance. Et comme
 madame Dame ne le Robota, amo luy diet que seroit bien de
 proposer cela/ ou aultre chose pour non rompre du tout la
 negociation, laquelle aultrement a soy aduis prenoit le roym
 de la Pompeure. Et dit quil en parleroit au constable, et que
 au fourd'uy lon se poueroit assembler apres d'ysner pour
 y parler.

U

Et apres le d'ysner de madame Dame, elle nous ha fait entendre
 que si nous nous voulions treuuer en sa chambre, les francois

Et trouuoient aussi, et que La Royne puid Loy prouoit traictor
de La besogne/ Duquel nous nous sommes accommodés/ Et nous
trouuans La Royne semblable les misures de nous a l'Escoz, puis
que cela ne faisoit grand mal a La negociation/ Et que
Loy y bailleroit auec plus de l'Escoz/.

Et mesmes Dame a commence le propos nous exhortans les
vngs et les autres de regarder ce que conuenoit au bon
engagement de ceste negociation/ afin quelle ne passast
sans fruct/ comme y auoit aucuns iours que Loy ne se fust
et quel Loy se fust refroidi de luy deux costez/ Et semblant
que les Escoz prindrent plus tost l'Escoz de l'Escoz
que de progress/ Exhortant les vngs et les autres
de proposer quelque moyen/.

Et quoy Les francois Respondans les premieres paroles a uoir fait
les Remercimens du bon que luy tenoit du progress/ de
La negociation tant bien/ Et ont dict que tant par nos
Raport/ que ce quez entendoient des Anglois mesmes/ Et
trouuoient tant esloignés de ce que par leurs Instructions
Ils pouuent faire/ quez ne pouuoient plus que l'Escoz
Ils prussent proposer/ Recherchant que madame en proposa
vu que nous y pouuons l'Escoz mettra auant/ Enuain/

Et venant nos Escoz/ apres auoir fait semblables Remercimens
vngs dit quez scauoient ce l'Escoz que nous auons
fait pour proposer leurs moyens aux Anglois/ et les

faire baloie. Et que aussi auont esceu la Responce / Et que
 auant depuis mo' enauant que La ville de Calary et le port
 et le District dicelle Jusques a La grande Riuere de Rhodan
 et tenant Les francois Le surplus, Les Anglois
 Laouent Refuse, et Les Anglois trouue fort mauuais,
 par ou nous nous estions Resoluz a non plus proposer de nous
 part moens, pour non nous mettre en hazard de sans faire
 fruit a La negociation, et par ce bout non gagnant Les
 francois pour amis, nous faire Les Anglois ennemis
 et que pour tant estions Resoluz a non proposer moens
 Mais que silz nous y deuoient proposer telles quez seroient
 nous Les ferions baloie bery Les Anglois tout ce que nous
 seroit possible / Estant La seule fin que tenons en cecy
 de satisfaire au Deuoir de Dieu et garder
 La promesse / Et de auer ce si nous pouuons Les rendre
 amis / Et que silz pouuont mener accord avecqz vus
 de uos mesmes / Pourueu que ce fut sans nul prejudice
 nous tiendrons Le tout pour bon / pour leur faire cognoistre
 que La seule fin que tenons soit de Les faire amonester

Et se sont Dixe serrez sur cecy / et perdu long propos par Les
 per suasions acoustumes et arguments ordinaires. Et nous
 auons Resolu par Les mesmes termes comme souuent
 cy deuant / Et apres nous y fice tū huy huy long temps
 madame persuaidee comme nous presuptions Du cardinal
 cependant que Loy nous ha appellee / ha dit Que puis que m
 Les huyz m Les uerites ne veulent Pours proposer d'auant
 pense sur La matiere / avecqz Le desir quelle ha que si face
 quelque chose, elle seroit bne vniuerselle, Laquelle si n'auoit

quelque chose que pourroit servir / Le Roy pourroit accepter
Et sinon La terre pour nous Dite, Laquelle Ga
que Le Roy diminue / Et du temps que le Roy avoit mis a La
Institution de Laval / Et que au bout de deux ans
Il fut que conque / Et se Rendit aux Anglois / Innam
pour ce assurance suffisante au contentement des
Anglois, que Le Roy pedient Dnt Les cardinaux
par La St Guis / Disant que Le communiqueoit au conest

Et ne vust pas si tost accepter De proposer Les moyens que
cardinal Sans nous Dnt Dnt se Levia, faisant aussi
Leur Les d'wetats de son costé / pour se Retirer a part,
Et apres avoir fait semblant de Longuement Debatre /
Retournant aux juges Il ga fait un grand Remercement
a madame Du bry quelle faisoit a La negociation, et de pour
Le bry enghement Dieulle avoir propose Les moyens
dont elle se estoit aduise / Mais Dnt que come c'est
chose a eue de nouvelle / Il m'pruient condescendre Sans
Le conseil au Roy Leur maître, lequel toutes fois
Il estoit prest / et en pourroit avoir Dnt plus
perdre que dng feu, Mais qu'il ne se mettoit a
Luy proposer cecy / que préalablement Il ne s'assent
si Les Anglois Les voudroient accepter ou non, et que nous
pourrions par quelque moyen que nous Dnt plus a pres
Le leur mettre en avant come de nous mesmes ou de la part de mad

Et ayant entendu La Responce Du cardinal, nous nous sumes
aussi Leus, mais ce fut nous trouvant mauvais que mad

Dame se fust mise a proposer, comme de elle mesme cest expedient /
 sans le nous a nous communiquer, pour le prejudice que la
 negociation en pourroit estre perdue / Et come estant de celle tant
 de la part de br^g ma^{te} / Il ne convenoit comme luy auons
 diez quelle propose aucunement moyens que ce ne soit de n^r
 seul / Et s'est trouuee empeschee / cognoissant que le cardinal
 qui luy auoit mis en auant, faisoit tant du froid / de monst^rant
 que ce luy fut chose nouvelle / Et nous ga semble que ne
 convenoit de proposer lesq^l moyens aux Anglois que ce ne
 fust de la part des francois / Car autrement quand hon^r
 les Anglois y voueussent condescendre, lesq^l francois
 vngz couleurs sauroie consuetude leurs (roy^z comme s'ils
 vouleuoient faire) se metteroient apres en nouvelle difficulte,
 et nous constituerent acteurs, et nous mettroient par
 breuet en vng grand desauantage / Et apres auoir
 communique par ensemble sur tout cecy, (Retournans a la
 compaignie, et auoir fait lesq^l remerciens a madame
 l'exemple des francois, nous luy auons die que nous ne
 scaurons en l'aucun desq^l francois, en aucun des Anglois
 prendre auant pour nous proposer / sinon que cecy que luy
 apres auons tenu, de parler d'ordment et franchement /
 Et quez scauoient ce que Roy leur auoit fa^z dit des causes
 pour lesquelles Il ne nous sembloit que nous deussions
 proposer des moyens de nous mesmes / Et de luy proposer
 de la part de madame cestoit quasi le mesme / Estant si
 saincte comelle est a br^g ma^{te} / Quant pris ce terme pour
 exécution quez ne luy fussent proposer moyens / Que leur
 auons plainement declaree ce que sur luy premiers lesq^l
 Anglois nous auoient respondu / Et ne leur auons enuoye
 ce que nous leur breuons b^z depecher, que persistant euz
 sur la restitution de calais, / Et nous auons quelque fois
 dit quez ne pouuont admettre jugement sur calais, que la

possession ne fust constituée, que si cela emportoit
quelque chose, ou prouoit Synnue Chemin a fin quez se contentassent
quel demeurast pour quelque temps, en leur main, se faisant
au bout du temps la restitution, et quez en fussent
deuement a leurs nous le laissons au Jugement des
S^{rs} francours, nous contentant de leur dire bonnement
et sincerement ce que passoit, que si sur cez nos
vous estoient proposer quelque moyen, que comme procedant
de vous nous le proposerions tresvoluntiers, et ce
seroit de bailleur comme nous auons dit tout le possible,
Mais que nous voulions bien leur Ramen teoir ce que
ja nous auions touché a part, et au cardinal, et au
comptable qui ne souffroit de traicter de Talair, si
loincement Lon ne leur donnoit satisfaction sur la
fortification faicte de Simond contre les trantz, et de
deparer ce que au preiudice d'icelles seoit este innoué
a la frontiere descosse durant la guerre, Car
combien quez pussent venir a se contenter de demorer en
despres auueq vuez, sans ce que pour maintenant Lon dieidast
auecques quicelles quez ont les bngz contre les auecques
tant les Anglois contre le Royaume de France, que ces
de la Royne daueryne a la couronne d'Angleterre
Quant a ces deux points de Talair, et Innouations faicte
a la frontiere descosse, Il estoit necessaire en auoir
promptement resolution, et que oultre la charge quez en
auoient eu auparauant la principale cause pour laquelle
Lon leur auoit despres le dernier couriers estoit pour
encores leur Ramen teoir ce point des frontiers descosse
Sans la resolution duquel la Royne leur maistrise despo
ne pouvoit entendre en aucune pacification, et que nos
nous mettoit en peine entre auecques au propose que les

francois auont faict que nous deions par ces conuentiones
 Loy mettoit en longueur. ceste negociation Et que La
 Sicily nous estoit trop dommageable. Et que conuenoit et a
 nous et a nous que fust nous seussions le fait ou faulx de
 ceste negociation pour entendre ce que en nos besoyns selon
 ce Et ce prince de nous depeche pour auoir
 apparence que le conestable/quelque desolu que soit tout
 les fois que nous luy touchois ce n'est ne pueut tant
 diffinir que l'on ne cognoisse quelque estonnement.

Sur ces les francois se sont leuz dnc auctres fois/ Et en fin
 apres longue dispute/ La resolution se est que sans
 plus insister a ce que prauablement se fussent si ces
 Anglois condescendoyent a ce qu'on ne se aduertiroient
 le Roy leuz maistre du tout pour scauoir se doulent
 et signamment ce meisme s'ouent pour ce desce/ faignans
 sauoir vublye de luy en s'apre. Et que ne se
 perdent sinon le jour de demain. Et que vendue se
 scauroient le certain ce que de la part de leuz maistre
 se proueroient proposer. A quoy en fin nous nous sommes
 condescendus.

Et depuis sumis. Et ce pas alleguons les Anglois pour leuz
 donner compte de tout ce que nous auons passe en la
 negociation/ Lesquelz monstrent grand contentement de
 s'ing que l'on tient de leuz affaires/ et professent vueritement
 l'obligation que leuz maistre se tient et doit perpetuellement
 de ce que se fait a leur maistre. La bonne grace

De laquelle nous recommandons tres humblement. Priant
le createur que vous ayez en sa sainte, tres longue et
tres benigne grace. Du chasteau de Cambrai le
24^{me} de Mars 1558.

Je suis
vostre
ami

Je vous envoie a vos ma. faire le plus prompt
quelque chose a madame la duchesse de Lorraine
marie de France de vous a sainte Catherine
a vos ma. qui s'en va bien de grace a grace
Lorraine visiter avec quelques personnes
de son train de 6 ou 7 personnes avec
quelques bagages.

tres humblement a vous faire
servir de tout

Al Dringhen

Carte de raison
L'enseigne de la ville de Cambrai
L'enseigne de la ville de Cambrai

Handwritten signature or initials, possibly "Adon".

Handwritten numbers: 16, 12, 20, 22, 12.

